Image not found or type unknown

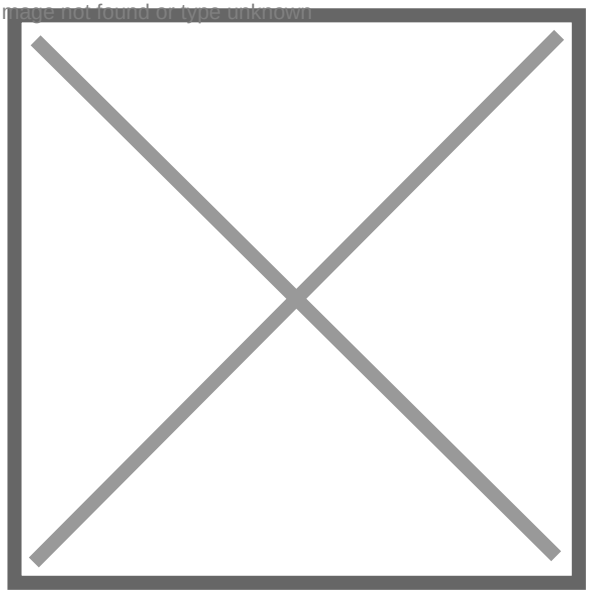

8400 € de réparation sur une 307 à 140 000 kms non pris en charge

Par **Aymeric83**, le **17/04/2010** à **12:27**

Bonjour,

voici une longue histoire dont je ne trouve pas la fin, si on pouvait m'orienter merci par avance...

Le 28/02 panne sur l'autoroute. Prise en charge et transport de la voiture sur le garage peugeot.

Le 03/03 Appel du garage qui demande d'envoyer par mail une confirmation de travaux car je ne peux pas me déplacer et m'assure que peugeot fera une prise en charge. En réponse, et par mail je reçois une "estimation".

Le 10/03 J'appel le service client pour connaitre la marche à suivre pour une prise en charge.il faut d'abord constituer un dossier via le garage et si cela ne fonctionne pas les rappeler.

Le 12/03 Appel du garage me dit que la facture va s'alourdir encore mais sans me présenter de devis. Je leur envoie un mail avec toutes les factures d'entretien en ma possession peu nombreuses suite à mon demenagement pour constituer le dossier

Le 17/03 Appel du garage pour m’avertir que le dossier de prise en charge est refusé pour 3 motifs : c'est une deuxième main (véhicule acheté chez Opel) de 2002 et pas assez de facture d'entretien. Je passe donc au garage Peugeot où je demande un véhicule de prêt. Je recontacte le service client qui ouvre un dossier et me dit que dans une semaine une conseillère va me contacter.

Le 24/03 Appel du garage, la voiture est réparée et prête, et je dois impérativement rendre le vehicule de prêt sous peine d'être facturé. Je rends donc le vehicule mais pour récupérer le mien je dois faire un chèque de caution du montant de la facture. Je refuse et repars à pied.

Le 27/03 Contacte de nouveau le service client qui est étonné que la conseillère ne m'a toujours pas appelé et relance donc en urgence mon dossier...Ensuite je les appelle tous les jours ou presque pour savoir pourquoi on ne me contacte toujours pas. A chaque fois le responsable qui s'excuse mais ne peut rien faire d'autre que de renvoyer ma demande informatiquement sans pouvoir me communiquer le téléphone ou adresse mail de ma conseillère.

Le 13/04 Appel d'un conseillé pour me dire que ma conseillere etait en arrêt maladie depuis 1 mois et que cela justifierait le retard.Il m'annonce qu'il est hors de question que Peugeot prenne en charge quoi que ce soit. J'appel le garage le responsable est absent on doit me rappeler

Le 16/04 je laisse un message on doit me rappeler

Le 17/04 réception d'une lettre en AR me rappelant de payer 8400€ et récupérer ma voiture

A ce jour je n'ai toujours signé aucun devis ni ordre de réparation

Par **jeetendra**, le **17/04/2010** à **20:01**

[fluo]DGCCRF DU VAR[/fluo]
Centre Interadministratif des Lices
98 rue de Montebello
83000 Toulon
04 94 89 96 10

[fluo]Conseil Départemental d'Accès au Droit[/fluo]
Tribunal de Grande Instance
Place Gabriel Péri
BP 506
83041 Toulon Cedex
Tel: 04.94.92.91.90

Bonsoir, l'atttitude du garagiste (un professionnel de l'automobile), et de peugeot sont équivoques, pas commerciales du tout, ils vous ont fait croire que les réparations seront prises en charge au titre "de la garantie", puis se ravisent quelques jours après.

Le garagiste bien entendu s'il n'est pas payé exercera son droit de rétention, prenez contact avec la DGCCRF à Toulon, le CDAD, ils tiennent des permanences juridiques en Droit de la Consommation et vous aideront du mieux possible, courage et bonne soirée à vous.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Aymeric83**, le **18/04/2010** à **08:40**

bonjour,
et merci pour votre réponse. Elle m'amène à d'autres questions: Le fait que je n'ai strictement signé aucun papier de quelque nature que ce soit peut-il me sortir de ce mauvais pas? Un mail est il reconnu comme une signature et vaut il ordre de réparation ?

Merci de l'aide que vous pourriez m'apporter.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés